

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N°D: N° W19-555529
34719

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique
Cadre réservé à l'adhérent (e)		
Matricule : 00450		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre
Nom & Prénom : ZEGGANI Mohamed		
Date de naissance : 01-01-1942		
Adresse : 119 HAY AL wahda EL ALIA		
Tél : 0672467905 Total des frais engagés : 64,40		
Cadre réservé au Médecin		
<div style="border: 1px solid blue; padding: 5px; text-align: center;"> Docteur Kenza HASSASSI DERMATOLOGIE CHIRURGIE Dr. Mohamed ZEGGANI Appt. 6 - Sama Espace - Mohammed V Tel: 0323 30 01 00 - Fax: 06 77 23 30 77 </div>		
Cachet du médecin :		
Date de consultation : 01/11/14		
Nom et prénom du malade : Yacine ZEGGANI RATHMA		
Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Eui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant		
Nature de la maladie : dermatose		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'att. médecin conseil de la Mutuelle.		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Mohamed ZEGGANI Le : 25/11/2014

Signature de l'adhérent(e) :



DERMATOLOGUE

- Maladies de la peau, cheveux et ongles
- Maladies sexuellement transmissibles
- Cosmétologie - Laser - Botox - PRP
- Chirurgie de la peau et des ongles
- Traitement des brûlures
- Allergologie

Docteur Kenza RHISSASSI

الدكتورة كنزة غساسي

إختصاصية في

أمراض الجلد والشعر

الأمراض التناسلية

التجميل - الليزر

جراحة الجلد والاظافر

علاج الحروق - الحساسية

Mohammedia le

25/02/2020

Ze G-Gani RAHMA

23%

LOT: 0054
EXP: JAN 2022
PPV: 40,50 DH



1) diprolene pod

1x1 g le 85%
aut de la tache
Blanc du pied + mains
= 1/2 180% 180%

180%
2) 2x pommade =

Efficace contre hydrophile

1 app 1 T le 85%
aut tache blanc du visage.
15 T 180% 180%

TEL : 05 23 30 01 00 / GSM : 06 70 93 73 22

rd Mohamed V Résidence El Hamd, App N°9 3ème Etage

(au dessus de la Clinique FEDALA et au dessus de la Banque BMCE) Mohammedia

شارع محمد الخامس ، إقامة الحمد شقة رقم 9 الطابق الثالث (بجانب مصحة فضيال وفوق البنك (BMCE) المحمدية